

Envoyé en préfecture le 12/04/2019

Reçu en préfecture le 12/04/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190410-2019_04_09_12-DE



(Finistère)

Landéda, le 1^{er} avril 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2019

MODIFICATION DES EMPLOIS ET SUPPRESSION DE POSTE

RAPPORT N° 12/2019-03

1- Modification de cadre d'emploi

Lors du conseil municipal du 2 juillet 2018, un poste d'animateur sportif a été créé dans le cadre d'emploi Opérateur territorial des activités physiques et sportives.

Au des candidatures reçues durant la publication de l'offre d'emploi et des entretiens de recrutement du 13 mars 2019, le choix s'est porté à l'unanimité vers M. MANAIN Matthieu, lauréat du concours d'Educateur des activités physiques et sportives en 2018.

Afin de permettre à M. MANAIN de valider son concours je vous propose d'ouvrir le poste créé sur le cadre d'emploi Educateur des activités physiques et sportives (catégorie B) à compter du 1^{er} avril 2019.

M. MANAIN Matthieu prendra ses fonctions le 8 avril 2019.

2- Modification des libellés des emplois

Depuis un an, la mairie de Landéda mène une réflexion concernant l'organisation des services. Mme BECHAMP Ophélie a quitté ses fonctions le 12 mars, ses missions ont donc été réattribuées à d'autres agents de la collectivité en attendant une organisation plus pérenne.

Dans ce cadre, un poste a évolué comme suit :

- Agent chargé du développement durable → Agent administratif polyvalent

3- Suppression d'emploi

Mme GUILLOUAI Anne-Laure a fait parvenir à la collectivité une demande de mutation en date du 28 mars 2019.

Une suite favorable a été donnée à sa demande.

Il est donc nécessaire de supprimer l'emploi de Responsable de la gestion financière à compter du 1^{er} juillet 2019.

En conclusion :

Afin d'adapter les effectifs à la réalité du fonctionnement des services de la collectivité, il est souhaitable de modifier le cadre d'emploi du poste d'animateur sportif et il est nécessaire de modifier un libellé d'emploi au vu des évolutions et de supprimer le poste de Responsable de la gestion financière.

Je propose au conseil municipal :

- De modifier le cadre d'emploi du poste d'animateur sportif à compter du 1^{er} avril ;
- De modifier le libellé du poste d'agent chargé de développement durable à compter du 1^{er} avril ;
- De supprimer le poste de Responsable financier à compter du 1^{er} juillet ;
- De modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2019 tel qu'il est annexé.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

| | |
|--------------------------|------|
| Nombre de membres | |
| en exercice | = 23 |
| Présents | = 18 |
| Votants | = 22 |

**Délibération du conseil
municipal**

N°03/2019-12

Réunion du 9 avril 2019

MODIFICATION DES EMPLOIS ET SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,
Etaient présents : David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THEPAUT, Alexandre TREGUER, Christophe CARIOU, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POULLAIN, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVE, Céline PRONOST (arrivée 18h15), Hervé LOUARN, Philippe COAT, Philippe MASQUELIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

M. Daniel GODEC (Procuration à M. Alexandre TREGUER)
M. Pierre-Louis LE CAM (Procuration à Mme Isabelle POULLAIN)
M. Laurent LE GOFF (Procuration à Mme CHEVALIER Christine)
M. Philippe MARTIN (Procuration à M. David KERLAN)
Mme Cathy LARIDAN

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Dans l'attente de l'avis du comité technique,

Considérant que l'organisation des services nécessite des modifications du tableau des emplois,

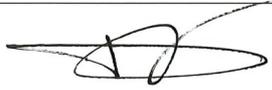
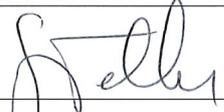
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix,

Mme POULNOT-MADEC, Rapporteuse, entendue,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide de modifier le tableau des emplois tel qu'il est annexé.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, au chapitre 12.

| | |
|-------------------------|---|
| CHEVALIER Christine |  |
| KERLAN David |  |
| CATTIN Jean-Luc |  |
| POULNOT - MADEC Anne |  |
| THEPAUT Bernard |  |
| LARIDAN Cathy | Absent |
| TREGUER Alexandre |  |
| LE GOFF Laurent | Procuration |
| PELLEN Solange |  |
| MARTIN Philippe | Procuration |
| GODEC Daniel | Procuration |
| LE CAM Pierre-Louis | Procuration |

| | |
|-------------------------|---|
| POULLAIN Isabelle |  |
| CORBEL Ronan |  |
| GUIZIOU Erwan |  |
| MARZIOU Rachel |  |
| CARIOU Christophe |  |
| GAILLARD Jean-Pierre |  |
| FAVÉ Danielle |  |
| PRONOST Céline |  |
| LOUARN Hervé |  |
| MASQUELIER Philippe |  |
| COAT Philippe |  |